

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 9

Artikel: On syndico bin remotsi
Autor: C.T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans plusieurs lettres écrites, dès leur retour à Berne, les baillis exprimaient un souvenir reconnaissant de la bienveillance dont on avait usé à leur égard.

Prisonniers fidèles.

Depuis quelques semaines, les éditeurs de la *Nouvelle Gazette de Zurich* réimpriment chaque samedi, sous forme de *fac simile* et à la date correspondante, un numéro de la *Zürcher Zeitung* d'il y a cent ans, époque de l'invasion française en Suisse. On remarque, parmi ces éphémérides, le récit d'un bien ancien épisode. Le voici tel qu'il est raconté dans la *Zürcher Zeitung*, du 5 février 1798, sous la rubrique « Berne » :

Le fait suivant est une preuve singulière de fidélité et d'attachement à la patrie et à l'autorité.

Dix détenus de la maison de force de Berne avaient été envoyés, il y a deux ans, à Yverdon pour y être employés aux travaux publics. Le 28 janvier dernier, ils ont été remis en liberté sans autre forme de procès par la municipalité de cette ville; on les a pourvus de passeports et d'argent et on leur a expliqué qu'ils pouvaient aller où ils voudraient. Mais ces enfants du pays, en se voyant au milieu d'une population soulevée contre son souverain légitime, ont déclaré ne point vouloir d'une libération qui n'était point sanctionnée par la loi; ils ont pris la résolution d'aller se remettre entre les mains de l'autorité supérieure et, le 31 janvier, on les a tous vu arriver à Berne.

Les Conseils, aussiôt informés d'un fait aussi rare, ont décreté que les hommes qui venaient de donner une pareille preuve de leur attachement à la patrie, seraient immédiatement graciés, et qu'il leur serait délivré, en même temps qu'un secours pécuniaire, une attestation de leur fidèle et loyale conduite.

La Saint-Sylvestre, à Lausanne.

REVUE COMIQUE DE L'ANNÉE 1851.

Tous nos lecteurs, jeunes et vieux, ont entendu parler de la fête de St-Sylvestre, célébrée à Lausanne le 31 décembre 1851. Jusque-là, jamais Lausanne n'avait eu pareille fête; jamais elle n'avait attiré dans ses murs une telle affluence de curieux venus de toutes les parties du canton.

Les préparatifs de tout genre, chars de parade, attributs, transparents et ornements divers, étude des chants et des danses, exigèrent des comités et des exécutants un travail de plusieurs mois et d'innombrables répétitions.

Il s'agissait de donner, dans un immense cortège allégorique, une revue comique, spirituelle et brillante des principaux événements de l'année 1851, tels que les anciennes monnaies, qui venaient de disparaître, l'éclipse, le Tir fédéral de Genève, la Fête des Vignerons, le musellement des chiens, les pommes de terre et les raisins malades, les nouvelles monnaies, etc.

Un livret, donnant le programme de la fête et les chants des divers groupes, fut composé par un homme excessivement compétent, un littérateur distingué, M. Jules Mulhauser, l'auteur des *Joyeusetés*, du drame de *Philippe Berthelier*, du poème dramatique de *Sempach* et nombre d'autres publications d'un mérite incontestable.

M. Mulhauser, qui était alors professeur de français à l'école normale, au collège cantonal et à l'école moyenne, fut, à deux reprises, l'un des poètes de la Fête des Vignerons.

Ainsi que nos lecteurs pourront en juger, les nombreux morceaux du livret de la *Saint-Sylvestre* sont tous marqués du sceau de l'originalité; tous sont d'une facture souple, gaie et pétillants d'esprit.

« On voulait avant tout, disait M. Mulhauser, dans la préface du livret, une fête populaire; on voulait qu'elle pût facilement laisser des

souvenirs à l'ouvrier au milieu de son travail, au flâneur dans ses promenades, au commis penché sur son pupitre, au campagnard regagnant son village, aux amis réunis, le dimanche, autour d'une joyeuse bouteille ».

Aussi plusieurs morceaux chantés par les divers corps sont-ils devenus des chansons populaires. Le but de l'auteur explique donc le choix des airs sur lesquels il a composé les couplets et les chœurs du programme. Il n'en est presque aucun qui ne soit connu des amateurs de la chansonnette, et facile à retenir. Tous ces chants, sans exception, ont été composés expressément pour la fête, l'auteur n'a voulu recourir à aucun emprunt, afin de conserver à son petit poème son originalité propre.

La fête si bien réussie, si grandiose dans son ensemble, a été mainte fois comparée, dans une certaine mesure, à la Fête des Vignerons; aussi a-t-elle laissé chez tous ceux qui y ont assisté un souvenir ineffaçable et dont un grand nombre, encore vivants, ne parlent qu'avec enthousiasme.

On avait d'ailleurs voulu en finir avec les grotesques mascarades de la veille de l'an, qui ont heureusement disparu dès lors. Voici en quoi elles consistaient :

Tout à coup, vers minuit, un lugubre cortège traversait les principales rues de la ville, portant un mannequin représentant *Sylvestre* ou l'année mourante. Les hommes, portant le mannequin, costumés et masqués, étaient suivis d'autres comparses aussi costumés, l'un en confesseur, sous un baldaquin, d'autres en médecin, apothicaire, marguiller, etc.

Cette procession faisait des stations dans chaque rue. Le mannequin était placé sur un drap tendu, soutenu par huit hommes, qui le lançaient en l'air de temps en temps, en chantant d'une voix grave des couplets bachiques, tels que celui-ci :

Il est mort!... non, mais il veille.
Il est mort!... non, car il dort.
Et pour le réveiller, chantons-lui sâns cesse:
Mort! mort! t'en iras-tu sans boire?
Mort! t'en iras-tu sans boire?

Voici maintenant les dispositions générales concernant l'exécution du programme, et publiées en tête de celui-ci :

Le soir de la St-Sylvestre, les divers corps qui feront partie du cortège se réuniront séparément et se dirigeront en ordre sur le Casino, à 8 heures et demie précises.

La cavalerie occupera les abords du Casino de manière à empêcher tout encerclement, la tête sur le haut de la route, et l'arrière-garde près de la place de St-François. Les chars et les chevaux seront gardés dans l'espace qui séparera les deux pelotons de cavaliers.

Le cortège s'organisera à tour de rôle dans la grande salle du Casino, sous les ordres des chefs de corps, et sous l'inspection du Grand-Maître et du Directeur des chants.

A mesure qu'une troupe sera inspectée, elle se rendra sur la route et s'échelonnera jusqu'au point le plus élevé.

Lorsque le cortège sera en ordre, tous les flambeaux s'allumeront. Le Grand-Maître se rendra à la place qu'il doit occuper dans la marche, et donnera le signal du départ qui sera répété militairement par le Commandant.

Devant le bâtiment de la Banque Cantonale, il y aura station pour la Troupe des Sorciers. Durant ce temps, le cortège s'arrêtera dans la rue de Bourg. Après le Ballet des Sorciers, la colonne débouchera sur la place de St-François, en tenant le milieu. A son arrivée, chacune des troupes exécutera son programme, puis s'avancera jusque devant l'hôtel Gibbon. De ce point, le cortège exécutera son retour pour descendre la rue St-François.

En arrivant sur la place du Pont, les troupes désignées exécuteront leur programme, de même que sur la Palud. De là le cortège prenant la Montée de St-Laurent (station sur la place), et tournant vers

l'hôtel de France, gagnera la Riponne, au centre de laquelle un vaste cercle se trouvera préparé pour le contenir.

Le retour du cortège se fera par les rues et places suivantes : Madeleine, Palud, Pont, rue St-François, Bourg, et route du Casino.

Nous donnerons dans nos prochains numéros la nomenclature et l'ordre du cortège ainsi que les chants exécutés par chaque troupe.

L. M.

Les magasins de Genève.

Les lignes suivantes, extraites du *Journal de Genève*, de mai 1851, nous apprennent que c'est à partir de cette époque que les magasins de Genève subirent une transformation comportant un luxe qui ne fit qu'augmenter dès lors :

« Depuis quelque temps, le luxe des magasins fait chez nous de grands progrès, et nos fabricants de bijouterie, d'orfèvrerie et d'horlogerie ont commencé la lutte. Les maîtres ébénistes et les maîtres serruriers rivalisent à qui fera la devanture la plus légère, et à qui laissera le plus de place aux glaces qui reflètent, le soir, avec tant d'éclat, la lumière du gaz sur les merveilles de notre industrie.

» Quelques-uns de nos magasins pourraient lutter de goût et de luxe avec les plus somptueux de Paris. Les confections d'habits viennent de s'élancer aussi dans cette voie, et tous les soirs la foule s'amasse devant leurs expositions. »

Les premières dépêches télégraphiques en Suisse.

Nous lisons dans nos journaux d'août 1854, sous la rubrique *Berne* :

« Lundi dernier, 9 courant, la première dépêche télégraphique officielle est arrivée dans la ville fédérale. Elle venait du gouvernement de St-Gall.

» Le même jour, la nouvelle de la nomination du président du Tribunal fédéral était connue à Zurich avant même qu'elle eût eu le temps de se répandre dans la ville de Berne. »

A la date du 25 septembre, nous lisons dans les mêmes journaux, sous la rubrique *Lausanne* : « La première dépêche télégraphique entre Lausanne, Genève et St-Gall, a été échangée hier, 21 courant, à neuf heures du matin. »

Om syndico bin remotsi.

L'hussié dè la coumouna dè B... avâi passâ l'arme à gautse, et coumeint' na coumouna ne pao pas mè sè passâ dè gâpion qu'kè dè pourro, faillâi on lulu po lo reimpliacci.

S'agessai don dè trovâ on gaillâ d'attaque, kâ, dein lè veladzo, n'est pas on petit affère qu'kè d'ètre hussié.

Clliâo citoyens, qu'on lão dit assebin lè sergents de coumouna, dussont senâ l'aube, midzo, la retraite et lo prêdz, férâ dâi verâ pè la campagne po gadzi lè z'einfants que vont à la marauda et lè bovaïrons qu'âobliont dè férâ lè virès; faut que s'aidiont à coulli et à esterminâ lè cancoirès quand l'est l'annaïe que prevolont; dussont assebin remessi lo prêdz et lo palio dè la Municipalité; tabornâ pè lo veladzo lè misés et lè décrets, allumâ lè falots dè la coumouna et férâ réduirè lè z'einfants que restont trâo tâ la né pè lè tserrâires, férâ clliouré lè pintès à onj'hâuré et on moué d'autrè z'afférés.

Coumeint vo vâidès, lo meti dè sergent n'est pas on meti dè tserropé, kâ l'est assebin leu qu'ont ein tâtsé d'empougni lè chenapans, lè rôdeu et autre dzeins à frimoussè dè reincontro, po lè menâ à l'ombre et avoué clliâo z'estâfies, ne faut pas badenâ et faut cauquon dè solido, kâ y en a bin que font lè renitants

quand s'agit dè traci ào pousto et prao soveint, vo vaidès dài sergents que sont d'obedzi dè serti cllião gaillà pè derrài lo cotson, coumeint on eimpougne lè tsats, et lè fèrè caminà dinse ào violon.

La Municipalità avài donc décidà d'eingadzi po cllia pliaice on luron d'attaque et por cein le fè mettrè on avi dein lè papai io sè desai que ti cllião que volliavont soumichenà dévèrant sè preseintà on tòt dzo ein tenàbllia dè Municipalità, avoué dài papai ein ragllio et provà que sèyant revaccinà.

Lo dzo ein question, m'einlévine se n'y ein avài pas' na demi-compagnie que sè sont preseintà, et coumeint dè justo, lè z'ont ti fè entrà lè z'ons après le z'autro dèvant la Municipalità po lão démandà lão noms et lão papai.

Permi cllião gaillà, y'ein avài on tot petit crazet que paressà avài pou d'acquout po fèrè cllia pliaice, kâ n'arrevàvè papai ài tètets dài z'autro; assebin quand son tor arrevé, lè municipau furent tot ébahy qu'on petit botasson dinse aussè zu lo toupet dè veni sè preseintà.

Assebin, lo syndico, on grand gaillà qu'arai zu la taille po être recrutà dein lè grenadiers, sè peinsà dè l'ai fèrè on petit savon et l'ai dese :

— Mon brave' ami, vo deri tot net cein qu'on peins dè vo, et vo faut pas comptà sur la pliaice; la Municipalità vao nonmà cauquon d'attaque et n'a pas on petit rabotton coumeint vo; no faut on luron solido et n'a pas on équoué; kâ que dào dianstro farià-vo quand foudrài rediùrè dài gaillà que sè taupont la né dein lè pintès et que fracassont tot, àobin dè cllião chemapans, qu'ont ma taille, et que sè rebiffont quand faut lè menâ à l'hostiau? D'on coup de poueing, vo z'einvoyéront rebé-doulà à l'autro bet dè la tserrâire!

— Oh ! n'aussi pas poaire, l'ai reponde lo petit lulu, vu prao m'ein teri; d'aileu lè che-napans et lè pandoures ne sont pas tì asse gros què vo, syndico !

C. T.

Un municipal et l'impératrice Joséphine.

Nous lisons ce qui suit dans les *Causeries d'un octogénaire genevois* :

« Mercredi 30 septembre 1812. L'impératrice Joséphine est venue s'établir aujourd'hui à sa campagne, à Prégny. Le colonel Saladin se prépare à lui donner un grand bal.

» En attendant, on s'amuse beaucoup de la promenade qu'on lui a fait faire l'autre jour à Lausanne. A son arrivée en cette ville, le syndic, rencontrant un de ses municipaux, lui dit : « J'ai compté sur vous, mon cher Butticaz, pour faire voir à l'Impératrice les principales curiosités de notre ville. » Celui-ci, très peu satisfait de cette mission, est allé en rechignant chercher l'auguste voyageuse pour la conduire à la promenade de Montbenon. « Vous ne voyez là, lui fit-il observer, que des vignobles qui donnent un vin assez plat. Mais si Votre Majesté regarde là-bas, à gauche, elle découvrira les vignes de Lavaux et plus loin l'Yvorne. Puis en regardant ici à droite, vous avez la Côte. Ces trois vins sont bien bons, mais à vous dire la vérité, c'est le Lavaux que je préfère. On dit pourtant qu'il est violent et qu'il porte à la tête. Eh bien, tant pis ! c'est le Lavaux que j'aime le mieux... »

On voit, par ce qui précède, que de tout temps nos amis de Genève ont pris plaisir à nous taquiner, nous autres Vaudois; mais comme les occasions ne nous manquent pas de leur rendre la pareille, l'équilibre s'établit facilement.

En 1854, un ouvrier menuisier, de Paris, poète à ses heures, adressait au prince Louis-

Napoléon, alors président de la République, la requête suivante :

Prince, votre fidèle sujet,
Dans la plus complète débâine,
Et le ventre creux s'Imagine
De vous présenter ce placet,
Bien franc, mais très mal mis au net.
En deux mots, voici mon affaire :
Un créancier atrabilaire
Me tourmente et veut de l'argent,
Or, franchement, mon président,
Je n'en ai pas, que vais-je faire ?
Il me menace du recor,
Et tout cela pour un peu d'or;
Je voudrais que le diable emporte
Lui, l'hussier, toute la cohorte
Qui rend mon cœur glacé d'effroi.
Prince, en ce jour, secourez-moi,
Videz un peu votre sacoche,
Et que votre humble serviteur,
Qui porte vos traits dans son cœur,
En possède un peu dans sa poche.

MARLY, ouvrier menuisier.

Tous les méchants sont buveurs d'eau.

On attribue généralement à Murger ce dicton : *Tous les méchants sont buveurs d'eau*.

C'est une erreur.

Le mot est du comte de Ségur, qui l'a lancé dans une chanson intitulée : *Chanson morale*, faisant partie de ses œuvres complètes.

Voici le couplet où se trouve le vers qui est quasiment passé en proverbe :

Quand Dieu noya le genre humain,
Il sauva Noé du naufrage,
Et lui dit en lui donnant le vin :
« Voilà ce que doit boire un sage !
Buvons-en donc jusqu'au tombeau,
Car d'après l'arrêt d'un tel juge,
Tous les méchants sont buveurs d'eau...
C'est bien prouvé par le déluge.

Le pouce.

Quand on fait mal ce qu'on doit faire
On s'en mord le pouce, dit-on,
C'est Adam, notre premier père,
Qui nous donna cette leçon.
Ce vieux gourmand, après sa pomme
Se mordit les pouces aussi;
Et de père en fils voilà comme
Nous avons ce doigt raccourci.

Le mot du logographe de notre numéro du 1^{er} janvier est *armoire*. — Ont deviné : M. Simond, à Serrières, et Mme L. Orange, à Genève. — La prime est échue à M. Simond.

Charade.

L'âme, chez toi, lecteur, abandonnant le corps,
Mon premier est l'asile où repose ce corps;
On sait que mon dernier, commun à tous les corps,
Ajoute chez la femme à la beauté du corps.
Pour former mon entier, il faut bien plus d'un corps,
Et pourtant cet entier ne forme qu'un seul corps.

Boutades.

Un sourd soutient un procès avec un propriétaire, son voisin. Un de ses amis qui le rencontre allant assister au prononcé du jugement, lui dit :

— A quoi bon aller là-bas puisque vous ne pourrez rien entendre ?

— Oh ! en pareil cas, je n'ai pas besoin d'entendre, je regarde la mine de mon adversaire et ça me suffit.

Entendu à la sortie d'un théâtre :

— Vraiment, cette reprise de la *Dame aux Camélias* a été magnifique ; tout le monde en a encore les larmes aux yeux.

— Oh ! ce n'est rien ; la semaine dernière quand on a donné les *Brigands*, c'était si bien joué qu'à la fin il manquait un bracelet à ma femme.

Est-il peureux ? demandait-on à un homme en lui parlant d'un cheval qu'il venait d'acheter.

— Oh ! pas du tout, voilà trois nuits qu'il couche seul dans son écurie.

Aux bains :

— On m'a volé ma montre ! crie Griboulard à un baigneur qui sort de l'eau.

— Vous me dites cela d'un air de méfiance, répond celui-ci.... Fouillez-moi !

Au bal :

— Oserais-je vous prier d'accepter une valse, mademoiselle ?

— Certainement, monsieur, tenez, la dernière sur ma liste.

— C'est que je ne serai malheureusement plus ici à cette heure-là.

— Ni moi non plus.

Un vieux grigou allait dernièrement consulter un très grand médecin.

Au moment de sortir, il laisse un louis sur la table.

Le docteur, sans prendre la pièce, se met à chercher sur le tapis.

— Que faites-vous donc ? demande le client.

— Je cherche l'autre louis que vous avez dû me remettre et qui doit être tombé.

— Vous êtes donc toujours très occupé, cher docteur ?

— Ne m'en parlez pas, je n'ai pas une minute à moi. Les malades finiront par me tuer.

— Une revanche, alors ?

On donne un bonbon à Bébé, et, pour lui enseigner la politesse, on l'interroge ainsi :

— Que dit un enfant bien sage quand il reçoit un bonbon ?

— Encore ! répond Bébé.

Un paysan madré consulte un jeune avocat :

— V'là l'affaire. Si un canard va pondre un œuf dans une ferme, à qui appartient l'œuf ? Au propriétaire de la ferme ou au propriétaire du canard ?

L'avocat se prend le menton, et, après mûre réflexion :

— L'œuf appartient au propriétaire du canard.

— Ah ! répond le paysan, vous en êtes bien sûr ?

— Absolument certain.

— Alors, vous avez déjà vu un canard pondre un œuf ?

Tête de l'avocat.

Un lycéen qui vient de se faire couper les cheveux demande timidement à l'artiste capillaire :

— Crôyez-vous que j'aurai de la barbe ?

— ? ? ?

— Mon père avait une très belle barbe.

Le coiffeur un peu embarrassé :

— Je crois plutôt que vous tiendrez de madame votre mère.

THEATRE. — Demain, *dimanche*, à 8 heures, **Le petit lord**, comédie en 3 actes, imitation de l'anglais. Pour terminer le spectacle, **Divorçons**, comédie en 3 actes de V. Sardou.

Jeudi prochain, 3 mars, avec le précieux concours de M. Scheler, une seconde représentation de **Le gendre de M. Poirier**, comédie en 3 actes ; **Les précieuses ridicules**, comédie en 1 acte. Ces deux comédies ont eu grand succès il y a huit jours et c'est pour répondre au désir qui lui a été exprimé par plusieurs personnes, que M. Scheler les redonnera jeudi.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

— **Planches à dessin de premier choix.** —

— *Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.*